



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 22 mai 2023**

Délibération n° 2023-042

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	4
Votants :	20
Majorité absolue :	11

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-deux mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoint,
Jean GERARD, Marc LERAY, Jacky VINET, Patrick COLLET, Sylvie DANET, Noëlle POTTIER,
Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux.

Excusés représentés

Danièle VINCENT donne pouvoir à Denis DUGABELLE
Ingrid BENARD donne pouvoir à Séverine MARCHAND
Marie-Andrée RIBOULET donne pouvoir à Patrick COLLET
Maryse MOINEREAU donne pouvoir à Ollivier LERAY

Absents non représentés

Katia GOYAT, Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Benoît BOULLET - Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Tarifs communaux – Marché / Droits de place

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L .2224-18,
Vu la délibération n° 2022-022 du Conseil municipal du 1^{er} mars 2022 relative aux tarifs communaux 2022-2023,

Considérant la proposition de modification des tarifs marché,
Considérant l'avis favorable de la Toutes commissions en date du 6 décembre 2022,
Considérant l'avis tacite favorable de l'Union Professionnelle des Commerçants de Marché de Loire-Atlantique, saisie en date du 4 avril 2023,
Considérant l'intérêt de redynamiser le marché, en consolidant l'offre existante avec des producteurs et artisans locaux, grâce à des tarifs plus attractifs,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs applicables au 1^{er} juillet 2023 pour le marché comme suit :

Marché	
Étalage hors abonnement au ml	2,25 €
Abonnement hors saison (01/09 au 30/06) au ml	48,00 €
Abonnement saison (01/07 au 31/08) au ml	12,00 €
Forfait électricité par marché	2,40 €

- **APPROUVE** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 pour les droits de place comme suit :

Emplacement commerce ambulants sur le domaine public	
Emplacement par ml et par jour	6,60 €
Foire et Exposition	
Emplacement par jour	50,00 €
Cirques et Animations Foraines	
Structure < 100 places	70,00 €
Structure > 100 places	200,00 €

Séverine MARCHAND
Maire

Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État